

ATTESTATION EMPLOYEUR – HORAIRES DE TRAVAIL VARIABLES

Employeur : _____

Adresse de l'employeur : _____

Salarié :

Nom et prénom : _____

Poste occupé : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

Contrat de travail :

Type de contrat : _____

Date d'embauche : _____

Horaires de travail variables :

L'employé(e) est soumis(e) à des horaires de travail variables adaptés aux besoins de l'entreprise, sans horaire fixe prédéfini, dans le respect des dispositions légales et conventionnelles applicables. Ces horaires peuvent varier d'une semaine à l'autre, ou d'un jour à l'autre, avec adaptation des plages de travail selon l'activité, les contraintes organisationnelles et la charge de travail.

La durée hebdomadaire de travail est modulable dans les limites légales, avec respect des temps de repos minimaux et des temps de pause obligatoires.

Modalités d'information :

L'employeur s'engage à informer le salarié de ses horaires de travail au plus tard la veille pour le jour suivant. Les modifications d'horaires seront portées à la connaissance du salarié dans les meilleurs délais, par tout moyen approprié (courriel, affichage, application interne, etc.).

Respect du droit du travail :

L'employeur veille au strict respect des dispositions du Code du travail relatives à la durée maximale quotidienne et hebdomadaire, aux repos quotidiens et hebdomadaires, ainsi qu'aux droits syndicaux et conventions collectives applicables.

Engagements du salarié :

Le salarié s'engage à respecter les horaires communiqués par l'employeur, à informer en cas d'empêchement ou retard, et à travailler de bonne foi dans le cadre des horaires variables définis par le présent document.

Lieu de travail : _____

Informations complémentaires :

Le présent document ne modifie pas les clauses du contrat de travail. Il constitue une attestation de l'organisation particulière des horaires de travail en vigueur dans l'entreprise.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature de l'employeur

Fait à :

Le :

Signature du salarié

Source originale de ce document :

<https://juridique-travail.com/attestation-employeur-horaires-de-travail-variables/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-travail.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.